



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1382

Groupe scolaire Joliot Curie - Rénovation thermique et végétalisation des cours - 27 rue Joliot Curie à Lyon 5e - opération n° 05009003 - Lancement des études et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1382 - GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE - RENOVATION THERMIQUE ET VEGETALISATION DES COURS - 27 RUE JOLIOT CURIE A LYON 5E - OPERATION N° 05009003 - LANCEMENT DES ETUDES ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 20006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/53 du 30 juillet 2020, vous avez élu les membres de la Commission d'appel d'offres permanente de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Groupe Scolaire Joliot Curie – Travaux de rénovation énergétique ».

Par délibération n° 2021/1204 du 18 novembre 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de la « Conservation du patrimoine scolaires 2021-2026 », n° 2021-1, programme n°20006.

Cette opération concerne l'école élémentaire (EI 05 009), l'école maternelle (EI 05 009) et l'établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) (EI 05 163).

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui comprend :

Pour l'école élémentaire :

- la rénovation des façades comprenant l'isolation thermique, le remplacement des fenêtres, la pose de protections solaires ;
- la réfection de l'étanchéité des terrasses avec isolation thermique ;
- l'isolation thermique des combles ;
- la rénovation du gymnase y compris vestiaires et sanitaires : façades, toiture, sous-face et intérieur ;
- la rehausse des clôtures périmétriques ;
- la végétalisation de la cour ;
- la fin de la mise en accessibilité.

Pour l'école maternelle :

- la végétalisation de la cour ;
- la fin de la mise en accessibilité.

Pour l'EAJE :

- la végétalisation des cours.

Les études de cette opération, objet de la présente demande, sont estimées à 600 000 € TTC. Le montant global de l'opération est estimé à ce jour à 2 790 000 € TTC (valeur juin 2021), dont :

- 2 740 000 € concernant l'EI 05009 (écoles maternelle et élémentaire) qui seront financés dans le cadre de l'opération n° 05009003, objet de la présente délibération ;
- 50 000 € concernant l'EI 05163 (EAJE) qui seront financés dans le cadre de l'enveloppe « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 », n° 60004526, dont vous avez approuvé le lancement par délibération n° 2021/668 du 25 et 26 mars 2021.

Ce montant sera précisé par les études de maîtrise d'œuvre à venir au stade APD (avant-projet définitif).

Ces études sont financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 « Conservation du patrimoine scolaires 2021-2026 », programme n° 20006.

Les marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, de coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 et 2021/668 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/1204 du 18 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des études et autres prestations préalables nécessaires pour l'opération n° 05009003 « Groupe Scolaire Joliot Curie - Rénovation thermique et végétalisation des cours » est approuvé. Ces études seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20006, AP n° 2021-1, opération n° 05009003, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2021 : 50 000 €;
- 2022 : 200 000 €;
- 2023 : 350 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier des subventions éventuelles auprès de l'Etat, et notamment de la Direction régionale des affaires culturelles, auprès de la Région mais aussi toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET